



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question écrite n° 9408

Texte de la question

M. Michel Bouvard a pris connaissance avec intérêt des déclarations de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire concernant la relance des zones d'éducation prioritaire. Il souhaite notamment connaître si cette relance permettra de classer en ZEP les quartiers difficiles qui ne le sont pas encore. Ainsi, à Chambéry, le quartier du Biollay, pourtant reconnu comme zone urbaine sensible au titre de la loi d'orientation et de développement du territoire, ne bénéficie toujours pas de ZEP.

Texte de la réponse

La ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, a présenté récemment en conseil des ministres la relance de la politique des ZEP notamment par la mise en place de réseaux d'éducation prioritaires qui constitue une des priorités du Gouvernement. Il s'agit également de redonner un contenu pédagogique fort à une action dont l'objectif essentiel est de lutter contre les inégalités scolaires. Dans ce cadre, de nouveaux établissements pourront être intégrés à cette démarche, le recteur étant chargé de recueillir les candidatures, les projets et les contrats de réussite que chaque réseau d'éducation prioritaire sera engagé à signer.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9408

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 518

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2887